RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Commune d'ORMESSON

Département de SEINE ET MARNE
Arrondissement de FONTAINEBLEAU

Compte-rendu du conseil municipal
Séance du 08 avril 2022

Date de convocation : 1er avril 2022 Date d'affichage : 12 avril 2022	Nombre de conseillers en exercice : 11 Nombre de conseillers présents : 08 Nombre de conseillers votants : 11

L'an deux mille vingt-deux, le vendredi 08 avril, à dix-neuf heures et trente minutes, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués, se sont réunis en séance ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Alain POURSIN, Maire.

Présents :	Mr Alain POURSIN, Maire Mr Eric BEAUJOIS, Mr Laurent RAFFALLI adjoints, Mr Eric DARVILLE, Mr Fabien DOS SANTOS, Mr Jean-Pierre DIDIER, Mme Véronique DUPLESSIS, Jean-Pierre NEHOULT conseillers
Représenté(s) :	Mme Léa BOSSON pouvoir à Mr Éric BEAUJOIS Mme Amélie BOISRAME pouvoir à Mr Laurent RAFFALLI Mme Mathilde GAVARD pouvoir à Mr Jean-Pierre NEHOULT
Excusé(s) :	
Absent(s) :	
Secrétaire de séance :	Mr Éric DARVILLE

Séance publique

Le quorum nécessaire pour délibérer étant atteint, le Conseil Municipal décide d'ouvrir la séance.

1. ADOPTION DU COMPTE RENDU DE LA DERNIÈRE RÉUNION

Le compte rendu d'une séance de l'Assemblée délibérante est une mesure de publicité rendue obligatoire par l'article L.2121-25 du Code général des Collectivités Territoriales. Et d'autre part c'est un document qui fait foi jusqu'à son inscription en faux.

En vertu de l'article L.2122-22 de la loi n°96-142 du 21 février 1996 du Code des Collectivités Territoriales,

Il est demandé à l'assemblée de se prononcer sur le compte rendu de la dernière réunion du Conseil municipal.

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité des membres présents.

2. Approbation du Compte administratif 2021

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la réunion de la commission des finances du 29 mars 2022,

Monsieur BEAUJOIS, 1er Maire adjoint, rappelle le Compte Administratif 2021 de la commune.

Celui-ci laisse apparaître les résultats de l'exercice 2021 :

Libéllé	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés	18 142,94			213 232,86	18 142,94	213 232,86
Opération de l'exercice	35 729,11	42 227,03	127 928,15	164 534,54	163 657,26	206 761,57
Total	53 872,05	42 227,03	127 928,15	377 767,40	181 800,20	419 994,43
Résultat de clôture	11 645,02			249 839,25		238 194,23
Reste à réaliser						
Total cumulé	11 645,02			249 839,25		238 194,23
Résultat définitif	11 645,02			249 839,25		238 194,23

Monsieur le Maire ayant quitté la séance, conformément à l'article L.2121-14 précité,

L'ensemble des membres du conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres votants ou représentés :

APPROUVE le compte administratif de l'année 2021,

VOTE ET ARRÊTE les résultats définis tels que résumés ci-dessus.

- **Délibération 2022_04_01**

3. Approbation du Compte de gestion 2021

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la réunion des finances du 29 mars 2022,

Le Conseil municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Alain POURSIN,

Monsieur le Maire rappelle l'assemblée de l'état de l'exécution des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2020,

Monsieur le Maire, rappelle le Compte Administratif 2021 de la commune.

Après avoir comparé le compte administratif 2021 avec le compte de gestion 2021 établi par le Trésorier Principal et s'être assuré que les sommes de chaque compte sont identiques,

Approuve à l'unanimité le compte de gestion pour l'exercice 2021,

Déclare que le compte de gestion dressé , pour l'exercice 2021 par le Trésorier principal,

visés et certifiés conforme par l'ordonnateur, n'appellent ni observation, ni réserve de sa part.

- **Délibération 2022_04_02**

4. Affectation des résultats

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2021_04_01 portant approbation du compte administratif 2021,

Vu la délibération n°2022_04_02 portant adoption du compte de gestion 2021,

Monsieur le Maire, Alain POURSIN, rappelle à l'assemblée,

le résultat de fonctionnement de l'exercice 2021 qui présente un excédent de fonctionnement de 249 839,25€.

L'ensemble des membres du Conseil Municipal

DECIDE d'affecter le résultat de comme suit :

Résultat excédentaire de :	249 839,25
Résultat reporté en recettes de fonctionnement – R 002	238 194,23
Affectation au 1068 (déficit à reporter à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement)	11 645,02

- **Délibération 2022_04_03**

5. Vote des taux d'imposition 2022

La taxe d'habitation sur les résidences principales ne sera plus perçue par les communes, mais par l'État. En contrepartie, le taux TFPB 2020 du département (18,00%) est transféré aux communes.

Dans ce contexte contraint et pour limiter l'impact sur nos administrés, Monsieur le Maire propose de maintenir la politique communale menée par les élus se traduisant par le maintien des taux 2021.

Par conséquent, le nouveau taux de référence 2021 de TFPB de la commune est de 34,07 % et 41,11 % TFPNB.

Vu la réunion des finances du 29 mars 2022,

Monsieur le Maire propose de ne pas augmenter les taux d'imposition en 2021 afin de ne pas pénaliser les ménages et donc de les maintenir à :

	Taux 2022
Taxe foncière (bâti) :	34,07%
Taxe foncière (non-bâti) :	41,11%

L'assemblée délibérante, à l'unanimité des membres présents ou représentés ,
se prononce favorablement sur cette proposition.

- **Délibération 2022_04_04**

6. Attribution des subventions 2022

Le Maire informe l'Assemblée qu'il a reçu, comme chaque année, des demandes de subventions présentées par des organismes divers au titre de l'exercice 2022,

Le Maire rappelle l'engagement de l'association de chasse d'Ormesson pour une meilleure gestion cynégétique.
Par ailleurs, il propose de soutenir la dite structure dans son engagement de prévention de la sécurité notamment lors des organisations de battues.

Le Maire propose à l'assemblée le versement d'une subvention de 2800€ au profit de l'association Fêtes et Loisirs d'Ormesson et de 200€ au bénéfice de l'association de chasse d'Ormesson pour l'achat complémentaire de panneaux de sécurité,

Le Conseil Municipal, à l'ensemble des membres présents ou représentés

Regrette de ne pas donner suite aux nombreuses sollicitations reçues, et

Décide le versement de la subvention suivante :

Organismes Privés	Article	Montant
Association Fêtes et Loisirs d'Ormesson	6574	2800
Association de chasse d'Ormesson	6574	200

- **Délibération 2022_04_05**

7. Adoption du Budget primitif 2022

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Monsieur le Maire relate le travail des membres de la commission des finances en date du 29 mars dernier

sur le budget Primitif 2022.

Vu la dégradation des voiries communales et leurs équipements et les devis présentés s'élevant à plus de 100 000 euros,

Vu la nécessité des travaux de rénovation du bâtiment de la mairie et le remplacement de l'éclairage par des LED moins énergivore,

Considérant les moyens de la commune et le choix de la commune de maîtrise de ses dépenses,

Considérant la nécessité le lancer les travaux de rénovation de nos voiries et principalement au niveau de la rue de la Croix

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L2311-1 à L2343-2,
Monsieur le Maire présente le Budget Primitif 2022 de la Commune,

Celui-ci s'équilibre en dépenses et en recettes de fonctionnement, et en dépenses et en recettes d'investissement :

FONCTIONNEMENT		
	DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
CREDIT DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET	**392913,07**	**154718,84**
002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	**0**	**238194,23**
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	**392913,07**	**392913,07**
		INVESTISSEMENT
	DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	**RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT**
CREDIT D'INVESTISSEMENT VOTE AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	**238103,83**	**249748,85**
RESTE A REALISER DE L'EXERCICE PRECEDENT		
001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE	**11645,02**	**0**
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	**249748,85**	**249748,85**
TOTAL		
TOTAL DU BUDGET	**642661,92**	**642661,92**

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

Décide de lancer les travaux de voiries qui se dérouleront sur plusieurs exercices avec une priorité donnée au vu de l'état général de chacune des voies communales,

Décide de lancer les travaux de rénovation de la mairie et le remplacement de l'éclairage par des LED moins énergivores, et de solliciter la Communauté de communes du Pays de Nemours au titre du Fonds de concours,

Autorise le Maire à demander les subventions auprès des organismes ou institutions, et à signer tout document se rapportant à ces décisions,

Maintient l'affectation des résultats et,

Adopte le budget primitif de l'exercice 2022 à l'unanimité des membres présents ou représentés.

- **Délibération 2022_04_06**

8. Renouvellement de la convention avec les communes de Châtenoy et de Chevrainvilliers de mise à disposition de l'accompagnatrice des transports scolaires

Vu la délibération 2020_11_02 du 16 novembre 2020 portant sur la mise à disposition d'une accompagnatrice agent de la commune de Chevrainvilliers au transport scolaire destiné au RPIC,

Considérant qu'il convient de renouveler la dite convention,

Autorise le Maire à signer cette convention pour 3 années et tous les documents et pièces relatifs à ce dossier et

Donne son accord pour que le maire engage toutes les démarches y afférentes.

- **Délibération 2021_04_07**

9. Achat d'un camion benne et demande de subvention

Le Maire rappelle le remplacement, en 2013, du chauffage au fioul des bâtiments communaux par une chaudière bois. Ce système développant des énergies renouvelables, plus respectueux de l'environnement avait été réalisé avec le soutien financier du Parc Naturel régional du Gâtinais français,

Il rappelle les nombreuses et récurrentes difficultés de transports pour l'approvisionnement des plaquettes.

Vu la délibération 2020_05_26 portant délégation du Conseil municipal au Maire,

Le Maire propose l'achat d'un camion benne destiné principalement au transport des plaquettes forestières.

Le conseil après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide l'achat du véhicule utilitaire benne destiné principalement au transport des plaquettes de bois, d'une valeur maximale de 40000€,

Acte la demande le 24 mars 2022, d'une subvention de 80 % auprès de Monsieur le Président du Parc Naturel Régional du Gâtinais,

Autorise le Maire à signer tous documents qui découlent de cette décision.

- **Délibération 2021_04_08**

10. QUESTIONS DIVERSES

Borne d'incendie :
Les travaux de remplacement de la borne d'incendie située route de Beaumont ont été réalisés par un habitant ancien plombier du village accompagné de l'entreprise chargée de l'entretien des espaces verts de la commune. Le village avait bénéficié d'un don de plusieurs équipements de la commune du Mée-sur-Seine. La borne est à ce jour opérationnelle. Nous remercions vivement notre administré pour cette tâche.

Antenne relais SFR :
Les travaux en souterrain ont été réalisés. Cependant, en raison de la difficulté d'approvisionnement des matériaux, le raccordement de l'antenne au réseau est estimé par Enedis dans le courant du mois de mai.

Pistes cyclables :
Une nouvelle réunion s'est déroulée le 17 mars 2022 avec la Communauté de communes du pays de Nemours pour le projet de pistes cyclables sur notre village.

SMEP :
Le 31 mars 2022, Monsieur Laurent RAFFALLI, 2nd Maire-adjoint a assisté à une réunion portant sur la révision du SCoT. Il rappelle qu'à ce titre le PLU (Plan Local d'Urbanisme) doit être en conformité avec le Schéma de Cohérence Territoriale du Pays de Nemours-Gâtinais.

Voirie :
En raison de la difficulté d'approvisionnement des matériaux, les travaux de voirie de la rue de la Croix débuteront fin mai – début du mois de juin.

Prochaines dates :
- Dimanche 17 avril 2022 de 10h à 12h : chasse aux œufs destinée aux enfants jusqu'au CM2 accompagnés d'au moins un adulte de la commune,
- Dimanche 24 avril 2022 : 2nd tour de l'élection présidentielle,
- Dimanche 12 et 19 juin 2022 : élection législative.

Aucun autre point n'étant proposé, la séance est levée à 21h05.

CERTIFIE EXECUTOIRE
Pour extrait conforme, à ORMESSON, le 12 avril 2022
Le Maire, Alain POURSIN

MAIRIE D'ORMESSON - 77164 ORMESSON